



080
DECRET D/2017/...../PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG, portant organisation et fonctionnement de
la Présidence de la République

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Mamadi TOURE, Ambassadeur, Représentant Permanent
de la République de Guinée auprès des Nations Unies à New York, est nommé,
cumulativement à ses fonctions, Conseiller Spécial en charge de l'intégration
africaine.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

07 AVR. 2017
Conakry, le 2017

PROFESSEUR ALPHA CONDE